

Date de convocation :
24 février 2023

Séance du 3 mars 2023

Président : M. Xavier ODO

Secrétaire(s) : Mme Victoria MARI.

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 22

Présents : Mmes – MM. :

Xavier ODO, Isabelle GAUTELIER, Guillaume MOULIN, Najoua AYACHE, Florian RAPP, Victoria MARI, Frédéric SERRA, Irène DARRE, Christophe CABROL, Marie-Claude MASSON, Nathalie COURREGES, Hervé NOUZET, Amar MANSOURI, Olivier CAPELLA, Maxime MONTET, Delphine FAURAND, Aurélie FRONTERA, Florian CAMEL, Roland DÉCOMBE, Jérôme BUB, Daniela SEIGNEZ, Monji OUERTANI

Ont donné procuration : Mmes – MM. :

Maria MARTINEZ à Marie-Claude MASSON, Djamel MESAI-MOHAMMED à Hervé NOUZET, Charlotte MARLIAC à Olivier CAPELLA, Chloé OLLAGNIER à Florian RAPP, Théo VIGNON à Najoua AYACHE, Pia BOIZET à Roland DÉCOMBE, Arnaud DEROUBAIX à Victoria MARI

ANNÉE 2023 - VIDÉOPROTECTION – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (FIPD)

L'article 5 de la loi du 5 mars 2007 a créé un Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), "destiné à financer la réalisation d'actions dans le cadre des plans de prévention de la délinquance et dans le cadre de la contractualisation mise en œuvre entre l'État et les collectivités territoriales en matière de politique de la ville".

Dans le cadre de ce fonds, il est possible de solliciter des subventions pour la mise en place de moyens de vidéoprotection.

La Ville a travaillé, avec le soutien de la Préfecture du Rhône et de la Région Auvergne Rhône-Alpes, à un projet de mise en place de caméras à proximité des écoles.

De même, la Ville étudie un projet de Centre de Supervision Urbain (CSU) avec cinq communes voisines.

Il semble donc pertinent de solliciter une subvention maximale dans le cadre du FIPD pour ces projets.

Après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le projet 2023 de mise en place de caméras de vidéoprotection à proximité des écoles ;

SOLLICITE une subvention de l'État au titre du FIPD pour le projet de mise en place de caméras à proximité des écoles ;

SOLLICITE une subvention de l'État au titre du FIPD pour le projet de Centre de Supervision Urbain (CSU) intercommunal ;

S'ENGAGE à inscrire la dépense en section d'investissement du budget général de la Ville ;

S'ENGAGE à informer les services de l'État de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

A la **majorité** des suffrages exprimés par 24 voix pour,
5 contre

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Xavier ODO.



La Secrétaire,
Victoria MARI.



Envoyé en préfecture le 06/03/2023

Reçu en préfecture le 06/03/2023

Publié le 06/03/2023

ID : 069-216900969-20230303-DEL_23_023-DE